

B-Namur: business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security

OJ S 156/2012 16/08/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=106788

Additional information can be obtained from:

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: monsieur Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SpW-DGT1-DSJ-direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges.

Postal address: place de Wallonie, 1 bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: monsieur Derock

For the attention of: monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000
Country: Belgium
For the attention of: monsieur Philippe Lorent, attaché délégué
E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81773096
Fax: +32 81773102

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

Other: Mobilité

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Elaboration d'un plan régional de mobilité durable pour la Wallonie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Sans objet.

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet l'élaboration d'un plan régional de mobilité durable pour la Wallonie (PRMD), en ce compris les démarches de consultation qui y sont liées. Le PRMD doit prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements et couvrir tant la mobilité des personnes que des marchandises. En regard de l'objectif susmentionné, le marché comprendra 3 étapes: Etape 1: Analyse de la situation existante et tendances à l'horizon 2020 et 2030. L'étude vise une connaissance globale de l'offre et de la demande en mobilité et de ses évolutions récentes. L'analyse de la mobilité doit être intégrée et/ou prendre en compte les autres matières connexes: l'aménagement du territoire, l'évolution de la population et des paramètres qui influencent la mobilité (PIB, revenus, taux de consommation, ...), de l'emploi, de la fiscalité, de l'environnement (respect des obligations légales, qualité de vie, santé, ...), des activités socioculturelles (répartition spatiale et temporelle des activités et du développement international). Le diagnostic se basera sur les données disponibles qui seront analysées, critiquées et structurées pour construire une image de la mobilité en Wallonie et les tendances de l'évolution à l'horizon 2020 et 2030. Etape 2: Vision et objectifs. La deuxième étape a pour objet d'établir une vision "mobilité" à l'horizon 2030. Etape 3: Plan d'action et indicateurs Le PRMD doit mettre en évidence un programme d'actions et de mesures

concrètes et opérationnelles échelonnées dans le temps: à court-moyen terme (2013-2020) et à moyen-long terme (2020-2030).

II.1.6. CPV code(s)

79000000 Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Sans objet.

Estimated value excluding VAT: 330 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Dans le cadre de l'exécution du marché, le prestataire de services devra constituer un cautionnement. Celui-ci est fixé à 5 % du montant initial du présent marché; le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine supérieure.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir cahier spécial des charges qui sera remis aux candidats sélectionnés.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Article 69 (causes d'exclusion obligatoires): Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 69 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux

marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. L'attention est attirée sur le fait qu'à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article précité (une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, de concordat judiciaire ou de liquidation (non requis si non commerçant); un extrait récent du casier judiciaire; une attestation récente émanant de l'Administration des Contributions directes; une attestation récente émanant de l'Administration de la TVA (non requis si non commerçant ou non assujetti à la TVA)). Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers portent sur l'avant-dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de réception des offres. Article 69 bis (causes d'exclusion facultatives): Conformément à l'arrêté royal du 20.7.2005 modifiant notamment l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, les soumissionnaires belges employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché. La vérification de la situation en sera faite par la centrale adjudicatrice via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Si le soumissionnaire est de nationalité étrangère, il joint obligatoirement à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente de son pays dont il résulte que, suivant le compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations sociales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays. Si le soumissionnaire de nationalité étrangère emploie du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, il joint obligatoirement à son offre une attestation délivrée par l'Office national de sécurité sociale de laquelle il résulte qu'il est en règle avec ses obligations sociales jusque et y compris l'avant dernier trimestre écoulé par rapport au jour de l'ouverture des offres.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour prouver sa capacité financière et économique, le soumissionnaire est tenu de fournir l'un des deux documents suivants: - une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p.24533); ce modèle est annexé au présent avis de marché. Remarque: l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée soit en fournissent une non conforme en tous points au modèle prévu en annexe 2 de la circulaire du 21.5.2001 précitée. - une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p.24534); ce modèle est annexé au présent avis de marché. En outre, le soumissionnaire devra fournir une déclaration relative au chiffre d'affaires total des trois dernières années, et la part relative aux études dans le domaine de la politique stratégique de la mobilité durable.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Pour prouver sa capacité technique, le soumissionnaire est tenu de fournir les documents suivants: - Un rapport faisant état de ses effectifs annuels moyens des 3 dernières années, ainsi que du nombre de membres du personnel confirmé et débutant, classés dans les catégories suivantes: management, services d'étude, services d'appui. - Les CV détaillés de chacun des membres de l'équipe proposée pour l'exécution des services, y compris leur formation, leurs titres d'études et leurs diplômes, leur expérience professionnelle, leurs travaux de recherche, leurs publications et leurs compétences linguistiques. Les CV seront rédigés sur base du modèle figurant en annexe de la recommandation de la Commission du 11.5.2002 relative à un modèle commun de curriculum vitae (JO L du 22.3.2002, page 66); ce modèle est annexé au présent avis de marché. - Une liste des principaux services prestés au cours des 3 dernières années et pertinents au titre du présent marché, accompagnée d'une déclaration concernant les prix, la période d'exécution de ces services, ainsi que leurs destinataires. Cette liste sera accompagnée des certificats de bonne exécution des services mentionnés. - En cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

O2.01.01-12G32

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 24.9.2012 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.9.2012 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Le présent avis est un appel à candidat. Les demandes de participation doivent être établies et déposées sur un support papier. Le cahier spécial des charges sera transmis aux candidats répondant aux conditions de participation visées au point III.2. Les candidats sélectionnés seront invités par la suite à présenter une offre. La demande de participation est remise par lettre ou par porteur. Elle est glissée sous pli définitivement scellé, portant l'indication de la date de la remise des demandes de participation et la référence au cahier spécial des charges. En cas d'envoi par la poste sous pli recommandé ou ordinaire, ce pli est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant comme indication l'adresse auprès de laquelle les demandes de participation doivent être envoyées et la mention « candidature ». Concernant la rubrique IV.3.3, l'attention est attirée sur le fait que les documents du marché seront adressés aux candidats sélectionnés. Par ailleurs, les modèles de documents types mentionnés dans le présent avis sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la Région wallonne dont l'adresse URL est la suivante: <http://marchespublics.wallonie.be>;

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = _ date de prise de connaissance). - demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité
Postal address: boulevard du Nord 8
Town: Namur
Postal code: 5000
Country: Belgium
E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81773096
Fax: +32 81773102

VI.5. Date of dispatch of this notice

10.8.2012